

## Les news

### ANCV et chèques-vacances.

Suite à la mesure prévue par la circulaire du 7 août 2020 dont nous vous avons parlé dans le numéro 2 de votre magazine, nous avons proposé à la DGAFP, avec le soutien de toutes les organisations syndicales, un nouveau dispositif permettant d'accorder aux nouveaux bénéficiaires (agents n'ayant jamais bénéficié dans sa carrière de cette action), des chèques vacances en 2021 d'avoir une bonification supplémentaire de 100 € afin de leur permettre de découvrir et d'utiliser tous les avantages du chèque vacances.

Toutes les organisations syndicales siégeant au CIAS sont en attente du positionnement de la DGAFP par rapport au projet.

### Logement temporaire.

Lorsque des agents se trouvent en difficulté pour trouver un logement, de plus en plus de SRIAS proposent des dispositifs de logement temporaire afin de permettre aux agents d'avoir un toit dans des délais très courts et ce en attendant de trouver une solution pérenne. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre SRIAS.

## EDITO

2020 se termine... enfin... cette année, qui a fait du mal et du tort à beaucoup d'entre nous, restera sans doute un souvenir douloureux et lourd. Elle a mis à mal, en plus de la santé de certains, le dynamisme, les bonnes volontés et parfois l'optimisme des plus positifs d'entre nous. Elle a mis en exergue les failles d'un système trop libéralisé et trop individualisé. Pourtant, elle a aussi permis de retrouver le rôle et la force du service public, de faire resurgir une solidarité que l'on pensait oubliée, désuète... être dans une situation de crise ne doit pas nous faire oublier de revendiquer... être dans une période de doutes ne doit pas nous faire culpabiliser de défendre nos valeurs. Le syndicalisme a pour but de défendre les intérêts collectifs et notre vision de l'action sociale Interministérielle s'y retrouve absolument. Nous aurons, dans les mois à venir, des projets à porter afin qu'aucun agent ne se retrouve dans une situation précaire... et des revendications à faire aboutir pour que la Fonction Publique ne soit pas transformée en une boîte à missions adaptable aux seuls besoins financiers de l'état.

Nul doute que ce ne sera pas facile mais preuve à été faite cette année que le travail et la ténacité peuvent porter leurs fruits. La délégation FO de L'ASI est prête, comme toute la FGF, pour mener ces combats pour et avec vous. Malgré les complications liées aux contraintes sanitaires (CIAS déplacé du 10 au 18 décembre puis finalement programmé le 13 janvier 2021), nous restons mobilisés, vigilants et motivés.

En ces jours délicats, nous vous souhaitons, malgré tout, de bonnes fêtes de fin d'années en espérant que vous pourrez les partager avec les personnes qui vous sont chères.

Courage, 2021 n'est pas loin, on peut l'espérer plus favorable !

« N'oublie pas que chaque nuage, si noir soit-il, a toujours une face ensoleillée tournée vers le ciel ! ». Friedrich WILHELM WEBER



## Les Sections Régionales Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

Chaque région est dotée d'une SRIAS, qui est la déclinaison du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) instance nationale.

Les SRIAS sont au nombre de 18, chacune possédant ses propres actions locales en complément du

bloc de l'ASI (Action Sociale Interministérielle) : CESU 0-6 ans, chèque vacances, AIP, logement temporaire et pérenne.

Nous vous proposons de les retrouver ci-dessous avec le lien vers le site internet de chaque SRIAS, pour

celles qui en ont un (ctrl+clic sur le lien dans la carte)

Vous y trouverez toutes les informations utiles et les contacts pour vous renseigner.

Bonne (re)découverte.



## ÊTRE AIDANT FAMILIAL

Chaque année le 6 octobre, est la journée nationale des aidants.

Un aidant est une personne qui prend soin au quotidien d'un proche âgé, malade, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Le constat est là : 11 millions d'aidants apportent un soutien à un proche dans les activités de leur vie quotidienne et démarches administratives. Ils sont aussi un soutien moral, voire financier, sans compter leur temps et leur énergie.

Cette situation d'aidant peut entraîner des difficultés pour concilier sa vie professionnelle avec sa

vie personnelle familiale et sociale, pouvant être très souvent source de fatigue et de stress.

Il existe des dispositifs d'aides et législatifs pour les aidants, pour concilier ces temps tels que :

- le congé de proche aidant régit par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État – art 34

- l'AJPA détaillé dans son décret n° 2020-1208 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale.

Il existe également des réseaux d'entraide dont vous pouvez trouver les références sur internet.

FO revendique la formation et la sensibilisation de l'encadrement et les services des ressources humaines, et la prévention, l'information et l'accompagnement des agents et participe activement aux instances de négociations en charge de ce sujet.

FO publiera prochainement un guide pratique 2021 « travail et handicap » concernant les proches aidants.

Retrouvez les toutes dernières informations sur le [Décret n° 2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif au congé de proche aidant dans la fonction publique](#)

## RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF (RIA)

Face à la situation inédite de la crise sanitaire les Restaurants Inter Administratif (RIA) ont énormément souffert. D'abord suite au premier confinement, avec une fermeture qui a impacté durablement les comptes puis avec le second confinement, qui bien que plus léger, est intervenu avant que les problèmes du premier n'aient été résolus.

Bien qu'il ait été acté que les agents doivent payer le même prix que d'habitude et que tous les surcoûts liés à la crise pour maintenir les tarifs au même niveau sont à la charge des administrations associées conformément à la circulaire de 2015, il apparaît que certaines dépenses restent, malgré tout à la charge des associations de gestion.

Nous avons, dès lors, sollicité la DGAFP, soutenues par toutes les autres Organisations syndicales, afin d'obtenir la création d'un fonds spécial de soutien aux RIA pour les maintenir à l'équilibre si nécessaire. A ce jour la DGAFP n'a pas donné une suite favorable à notre demande.

Nous avons également constaté, dans les RIA en gestion concédée, que la crise sanitaire avait égale-

ment compliqué les relations avec certains prestataires, rendant nécessaire un soutien juridique dans l'étude des suites de la crise dans la gestion des contrats.

Nous avons demandé, que lorsque les associations de gestion n'avaient pas la possibilité d'avoir le soutien et le conseil nécessaires en région, de pouvoir leur proposer un conseil juridique au niveau national. Cela aurait pour but de leur permettre d'avoir le meilleur conseil pour gérer la situation, face à des groupes aguerris et disposant de services juridiques performants, les agents gérant les RIA étant bénévoles et pas juristes.

La DGAFP nous a informé qu'elle recherchait des pistes, afin de pouvoir apporter une aide juridique aux associations de gestion qui en feraient la demande. Cette aide pourrait ensuite servir de jurisprudence pour les autres RIA.

Les RIA ont une grande valeur sociale, leur objectif est de proposer un repas équilibré de qualité au meilleur prix possible. De plus, pour certains agents, il s'agit du seul repas équilibré de la journée et d'un des rares moments de convivialité. Ce sont nos

restaurants, gérés par des bénévoles. Il nous appartient à tous de les soutenir en allant y déjeuner chaque fois que cela est possible. Plus nous serons nombreux, moins chers seront les repas et plus les valeurs sociales qu'ils véhiculent seront partagées.

Avec la crise, la DGAFP prend en charge tous les frais de mises aux normes anti-covid afin que les RIA vous reçoivent dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Retrouvez en page 4 et 5 la liste par région des RIA.

Bon appétit.



## LISTE DES RESTAURANTS INTER ADMINISTRATIF (RIA)

Auvergne - Rhône-Alpes	2 bis rue des Marronniers 01 000 BOURG EN BRESSE
	19 Rue Regnaudin 03 000 MOULINS
	Rue Jean Vidal 03 400 YZEURE
	50 Avenue de la Marne 26 000 VALENCE
	1 Rue Joseph Chanrion 38 000 GRENOBLE
	17 Boulevard Joseph Vallier 38 000 GRENOBLE
	2 Rue Buisson 42 000 SAINT ETIENNE
	10 Rue Vilbert 45 300 LE PUY EN VELAY
	Hôtel du département, 24 rue Saint Esprit 63 000 CLERMONT FERRAND
	Cité administrative, 2 rue Pélissier 63 000 CLERMONT FERRAND
	16 rue Aimé Rudel 63 370 LEMPDES
	51 Rue Mazenod 69 003 LYON
	Cité administrative, Rue Garibaldi 69 006 LYON
7 rue Monseigneur Rendu 74 000 ANNECY	
Bourgogne - Franche-Comté	Cité administrative Viotte 25 000 BESANCON
	Rue Charles Roy 58 000 NEVERS
	3 Rue des Bains 70 000 VESOUL
	Cité administrative 24 Boulevard Henri Dunand 71 000 MACON
Bretagne	11 bis rue Notre Dame 22 000 SAINT BRIEUC
	12 Rue du Sabot 22 440 PLOUFAGRAN
	26 rue Jean Jaurés 29 000 QUIMPER
	Cité administrative 7 boulevard du Finistère 29 000 QUIMPER
	6 Rue Pierre Abélard 35 000 RENNES
Centre Val de Loire	Rue du 95 de Ligne 18 000 BOURGES
	17 Place de la République 28 000 CHARTRES
	Cité administrative, Bd George Sand 36 000 CHATEAUROUX
	1 Rue du docteur Herpin 37 000 TOURS
	18 rue d'Auvergne 41 000 BLOIS
	Cité administrative, Fbg Bannier 45 000 ORLEANS
Corse	Préfecture de la Haute-Corse, Rond Point Maréchal Leclerc 20 200 BASTIA
Grand Est	Square Mialaret 08 000 CHARLEVILLE MEZIERES
	53, boulevard du 14 juillet 10 000 TROYES
	Rue Jean Berland 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
	14 rue Girardon 52 000 CHAUMONT
	10, place de la préfecture 57 000 METZ
	5 Place de la République 67 000 STRASBOURG
	Cité administrative, 14 rue du maréchal Juin 67 084 STYRASBOURG
	66 Rue des Clefs 68 000 COLMAR
	Cité administrative, 12 Rue Coehorn 68 100 MULHOUSE
Hauts-de-France	50 Boulevard de Lyon 02 000 LAON
	Cité administrative, 9 rue Marcel Bleuet 02 000 LAON
	Hôtel de ville 2 rue de la congrégation 02 200 SOISSONS



Ile-de-France	21/23 Rue Miollis 75 007 PARIS
	3/5 Rue Barbet de Jouy 75 007 PARIS
	Cité administrative, 20 quai Hyppolyte Rossignol 77 000 MELUN
	Cité administrative, Boulevard de France 91 000 EVRY
	167 Avenue Joliot Curie 92 000 NANTERRE
	5 Esplanade Jean Moulin 93 000 BOBIGNY
	Avenue Bernard Hirsch 95 000 CERGY
Normandie	3 Place du petit vertige 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
	6 Boulevard Aristide Briand 14 000 CAEN
	1 Avenue du maréchal Foch 27 000 EVREUX
	10 rue des Prés 50 000 SAINT LÔ
	42 Place du Général Bonet 61 000 ALENCON
	Cité administrative, rue Saint Sever 76 000 ROUEN
Nouvelle-Aquitaine	13 impasse d'Austerlitz 16 000 ANGOULEME
	2 Avenue de Fétilly 17 000 LA ROCHELLE
	Cité administrative, place Martial Brigouleix 19 000 TULLE
	Cité administrative Bugeaud 24 000 PERIGUEUX
	Cité administrative 2 rue Jules Ferry 33 000 BORDEAUX
	Esplanade Charles de Gaulle 33 000 BORDEAUX
	44 Rue Michel Montaigne 33 500 LIBOURNE
	Rue Roland Goumy 47 000 AGEN
	Rue Pierre Bonnard 64 000 PAU
14 Rue Léon Blum 79 000 NIORT	
Occitanie	37 Rue de la République 11 000 CARCASSONNE
	2 Rue Scatisse 30 000 NIMES
	Cité administrative 1 Boulevard Armand Duportal 31 000 TOULOUSE
	5 rue Delpech 31 000 TOULOUSE
	Place de Puits de Mothe 32 000 AUCH
	22 Rue de l'Aiguillerie 34 000 MONTPELLIER
	120 rue des Carmes 46 000 CAHORS
	12 Boulevard Lucien Arnault 48 000 MENDE
	19 rue Charles Portal 81 000 ALBI
Pays-de-la-Loire	2 Rue du Général Margueritte
	10 boulevard Gaston Serpette 44 000 NANTES
	Cité administrative, 7 rue René Viviani 44 000 NANTES
	3 quai de Versailles 44 000 NANTES
	Cité administrative, rue du petit Thouars 49 000 ANGERS
	1 rue du colonel Heulot
	38 Avenue François Mitterrand 72 000 LE MANS
	quartier Paixhans
	10 chemin des grandes corbes 72 000 LE MANS
	Cité administrative 10 Rue du 93E Régiment d'Infanterie 85 000 La Roche-sur-Yon
PACA	147 bd du Mercantour 06 000 NICE
	16 rue Antoine Zattara 13 001 MARSEILLE
	Cité administrative, Rue de Montebello 83 000 TOULON
	Avenue du 7ème génie – cité administrative 84 000 AVIGNON



**FGF  
FO**

**ACTION SOCIALE  
INTERMINISTERIELLE**



**Toute l'équipe de la FGF-FO au CIAS  
vous souhaite les plus belles fêtes  
de fin d'année possibles**

**Et vous donne rendez-vous  
l'année prochaine  
pour de nouvelles aventures sociales**

**Prenez bien soin de vous  
et de vos proches**

